

**La Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'OMS (CCLAT) Article 5.3**

« En définissant et en appliquant leur politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale. »

## Des fonctionnaires et ministres néerlandais consultent régulièrement les géants du tabac

En Octobre 2011, un documentaire hollandais, «Ministre van Tabak» («Ministre du tabac»), a révélé des contacts d'ampleur et de longue datenoués entre des responsables du gouvernement néerlandais\*, dont le ministre de la santé, et l'industrie du tabac et ses partenaires, et ce en violation de l'article 5.3 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) et de ses lignes directrices.

Dans cette émission, Alexander van Voorst Vader, un lobbyiste travaillant l'industrie du tabac au niveau du tabac à rouler, révélait qu'il avait des contacts réguliers avec les fonctionnaires du ministère de la Santé et aussi avec le Directeur général du Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports. Il a également signalé des contacts réguliers avec le ministre de la Santé Edith Schippers, à la fois dans le cadre de ses fonctions actuelles et avant sa prise de poste.

Ci-dessous la réponse du Ministre Schippers faite à :

« Il y a contact lorsque l'on croit que c'est nécessaire ... Depuis le début de l'actuel gouvernement, il ya eu des réunions pour faire connaissances avec les interlocuteurs de Philip Morris, le SSI (organisme représentant les compagnies de tabac, à l'exception de Philip Morris), VNK (organisme représentant l'industrie à rouler ) et la plate-forme sur les points de vente du tabac (PVT). Ces réunions avaient pour cause le changement d'interlocuteurs de part et d'autre.. En outre, il y a eu une visite de fonctionnaires à une usine de tabac (...) une réunion de fonctionnaires s'est tenue avec Japan Tobacco International portant sur un certain nombre de questions techniques liées à l'information sur les ingrédients du tabac ... Une fois par mois il y a un contact téléphonique ou par courriel, généralement initié par l'industrie. »

Dans son rapport portant sur 5 années de mise en œuvre du traité l'OMS en Avril 2010, le gouvernement néerlandais a déclaré qu'il n'avait pris aucune mesure officielle pour mettre en œuvre les lignes directrices de l'article 5.3 de la CCLAT, mais qu'il avait essayé d'agir dans l'esprit des lignes directrices.



La recommandation 2.2 des lignes directrice de l'article 5.3 stipule que: «Lorsque les interactions avec l'industrie du tabac sont nécessaires, les Parties devraient veiller à ce qu'elles aient lieu dans la transparence. Dans toute la mesure possible, les interactions doivent avoir lieu en public, par exemple dans le cadre d'auditions publiques, d'avis publics ou en divulguant au public la documentation relative à ces interactions. »

Dans leur rapport de 2011 intitulé La lutte antitabac aux Pays Bas : Hors de control ? un groupe d'ONG recommande que le gouvernement néerlandais :

- Élabore une politique claire à l'égard des fonctionnaires pour empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac, incluant des conditions strictes portant sur les consultations pouvant être faites auprès l'industrie du tabac peuvent être menées. Actuellement, l'industrie du tabac est régulièrement consultée sur les questions de politique antitabac. Aucune mesure visant à protéger les politiques de lutte antitabac de l'influence de l'industrie du tabac n'a été prise ;
- Informe le grand public sur les réunions et les autres contacts pris avec l'industrie du tabac et ses représentants,ains que les thèmes de discussion abordés. Cette information devrait être rendue accessible, par exemple en étant consultable sur un site gouvernemental. À l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas pris aucune initiative de nature pro-active en vue d'informer le public sur ses contacts avec l'industrie du tabac.

*\* Le gouvernement néerlandais a été renversé en avril 2012.*

**Information supplémentaire sur la JMST 2012 - <http://fctc.org>**

**Questions ou commentaires ? - [editor@fctc.org](mailto:editor@fctc.org)**



<http://fctc.org>